



## ACHAT ET ESSAI DE PRODUITS HP PAGEWIDE

### RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Achetez une nouvelle imprimante familiale PageWide HP admissible, et profitez d'une garantie de remboursement de cent vingt (21) jours si vous n'êtes pas satisfait de votre nouvel achat (« Programme » ou « Promotion »). Cette offre ne s'applique qu'aux imprimantes familiales admissibles PageWide HP énumérées ci-dessous (« Imprimantes admissibles »; chaque imprimante étant référée individuellement comme étant une « Imprimante admissible ») achetées avant ou le 31 octobre 2021 à partir de HP Canada ou d'un distributeur ou un revendeur autorisé de produits HP au Canada, jusqu'à épuisement des stocks. L'enregistrement des Imprimantes admissibles est requis pour participer et doit être fait dans les vingt et un (21) jours suivant l'achat. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, HP vous remboursera le prix de votre achat. Il suffit de remplir le formulaire d'enregistrement en ligne, de téléverser la preuve d'achat d'une Imprimante admissible et de profiter de votre Imprimante admissible pendant cent vingt (21) jours. Des limites peuvent s'appliquer.

### 1. RÈGLES DU PROGRAMME ET ADMISSIBILITÉ

- | La date d'achat et la date de facturation de l'Imprimante admissible doivent correspondre au 31 octobre 2021 ou avant, jusqu'à épuisement des stocks. Les achats et les factures après cette date ne sont pas admissibles à la présente Promotion.
- | Les clients doivent enregistrer leur Imprimante admissible en ligne dans les vingt et un (21) jours suivant l'achat. Si le produit n'est pas enregistré dans la période d'enregistrement indiquée, il ne sera pas admissible à la Promotion.
- | Le client dispose de cent vingt (21) jours à partir de la date d'achat pour retourner l'Imprimante admissible, en échange du remboursement du prix d'achat.
- | Seulement une (1) demande de remise peut être soumise par nouvelle Imprimante admissible. L'entreprise ou la personne qui accepte les Conditions (désignée comme étant le « Représentant de la remise ») doit être la même personne ou entreprise qui enregistre l'Imprimante admissible. La remise sera payée au Représentant de la remise par chèque uniquement.
- | Seuls les clients finaux (entreprise ou personne) peuvent participer à la Promotion; les distributeurs et les revendeurs ne sont pas admissibles à la Promotion.
- | Les produits loués NE sont PAS admissibles à la Promotion.
- | Les services d'impression gérés NE sont PAS admissibles à la Promotion.
- | Cette Promotion est offerte aux résidents légaux du Canada âgés d'au moins dix-huit (18) ans et ayant l'âge de majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date de l'Achat admissible (défini ci-dessous). La Promotion n'est pas valide à l'extérieur du Canada, ni dans les régions où elle est interdite ou limitée par la loi.
- | La Promotion ne s'applique qu'à l'achat d'une nouvelle Imprimante admissible, directement à partir de HP ou encore d'un distributeur ou un revendeur HP autorisé au Canada.
- | La Promotion n'est pas valide pour les imprimantes remises à neuf, les démonstrateurs des revendeurs, les imprimantes achetées ou louées à partir de sites Internet d'enchères et les produits achetés à partir de toute entité n'étant pas un revendeur autorisé de produits HP. L'achat de l'Imprimante admissible doit être fait à partir de HP Canada ou d'un distributeur ou d'un revendeur autorisé au Canada.
- | Seules les demandes de remise complètes pour des produits non endommagés dans leur emballage d'origine seront acceptées dans le cadre de ce Programme.
- | Aucune remise ne sera accordée avant que HP ait reçu la demande de remise dûment remplie et le produit non endommagé dans son emballage d'origine, avec tous les accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre et de toner dans le cas d'imprimante, les pièces détachables, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD, les câbles).
- | La garantie de remboursement de HP pour les Imprimantes admissibles au Canada achetées avant le 01 novembre 2020, avec une période de demande de moins de cent vingt (21) jours, offre cent vingt (21) jours après la date d'achat pour une soumission du Formulaire de remise (défini ci-dessous). Toutes les autres Conditions du Programme



s'appliquent.

## 2. IMPRIMANTES ADMISSIBLES – NOM DU PRODUIT/NUMÉRO DE PIÈCE

<b>Numéro de produit</b>	<b>Produit</b>	<b>Groupe</b>
D3Q16A	HP PageWide Pro 452dw	Modèles d'imprimantes HP PageWide
D3Q19A	HP PageWide Pro 477dn MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide
D3Q20A	HP PageWide Pro 477dw MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide
D3Q17A	HP PageWide Pro 552dw	Modèles d'imprimantes HP PageWide
D3Q21A	HP PageWide Pro 577dw MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide
4PZ47A	HP PageWide Pro Color 755dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide
4PZ43A	HP PageWide Pro Color MFP 774dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide
4PZ44A	HP PageWide Pro Color MFP 774dns	Modèles d'imprimantes HP PageWide
4PZ45A	HP PageWide Pro Color MFP 779dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide
4PZ46A	HP PageWide Pro Color MFP 779dns	Modèles d'imprimantes HP PageWide
J9V82A	HP PageWide Managed P57750dw MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide
G1W46A	HP PageWide Enterprise X556dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide Enterprise X
G1W39A	HP PageWide Enterprise X586dn MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide Enterprise X
G1W40A	HP PageWide Enterprise X586f MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide



## Enterprise X

G1W41A	HP PageWide Enterprise X586z MFP	Modèles d'imprimantes HP PageWide Enterprise X
L3U44A	HP PageWide Managed Color E55650dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide
L3U42A	HP PageWide Managed Color MFP E58650dn	Modèles d'imprimantes HP PageWide
L3U43A	HP PageWide Managed Color Flow MFP E58650z	Modèles d'imprimantes HP PageWide

### 3. COMBINAISON AVEC DES RABAIS ET AUTRES PROMOTIONS

La présente Promotion ne peut être combinée qu'avec les programmes s'appliquant aux imprimantes de bureau de HP. Cette Promotion NE peut PAS être combinée à une autre offre commerciale de HP.

Dans l'éventualité où la présente Promotion est combinée à une autre offre incluant des imprimantes gratuites, la valeur du rabais sera calculée en divisant le prix d'achat total de toutes les imprimantes payé à HP par le nombre total d'imprimantes. (Exemple : Vous achetez une imprimante familiale PageWide HP à 500 \$ et obtenez une imprimante gratuite dans le cadre d'une offre spéciale (vous avez donc deux imprimantes et vous avez payé un total de 500 \$); de la sorte, la valeur de chaque imprimante dans le cadre de la garantie de remboursement est de 250 \$ ( $500 \div 2 = 250$ ). Cela signifie que si vous enregistrez une des deux imprimantes et ensuite la retournez dans le cadre de la Promotion, mais conservez la deuxième, HP vous remboursera la somme de 250 \$.

### 4. PARTICIPATION D'INSTANCES GOUVERNEMENTALES OU DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

- Les clients gouvernementaux correspondent aux entités juridiquement identifiées comme étant des entités fédérales, provinciales ou locales au Canada.
- Les chèques de remboursement seront émis au nom des organisations gouvernementales seulement pour les clients gouvernement, y compris dans l'éventualité où un employé gouvernemental fait la réclamation en son propre nom.
- Les clients du domaine de l'éducation correspondent aux établissements d'enseignement supérieur et aux écoles (de la maternelle au secondaire cinq) privés et publiques au Canada. Les chèques de remise seront émis au nom des établissements d'enseignement seulement pour clients qui sont des établissements d'enseignement, y compris dans l'éventualité où un employé fait la réclamation en son propre nom.

### 5. PARTICIPATION AU PROGRAMME

**5.1. Exigence d'achat.** Le participant doit acheter une nouvelle Imprimante admissible le 31 octobre 2021 ou avant (« Période d'achat ») chez un distributeur ou d'un détaillant autorisé situé au Canada ou directement à partir de HP (« Achats admissibles »). Les achats et les factures dont la date est postérieure à la Période d'achat ne sont pas admissibles à la Promotion.



## 5.2. Enregistrement d'une Imprimante admissible.

5.2.1. L'enregistrement d'une Imprimante admissible est requis pour participer et doit être fait dans les vingt et un (21) jours suivant l'achat (« Période d'enregistrement »). Visitez le [www.hp.ca/fr/mbg](http://www.hp.ca/fr/mbg) pour remplir le formulaire d'enregistrement en ligne. L'enregistrement doit être fait en ligne à partir de [www.hp.ca/fr/mbg](http://www.hp.ca/fr/mbg). Un enregistrement à l'extérieur de la Période d'enregistrement n'est pas admissible à la présente Promotion.

5.2.2. Au cours du processus d'enregistrement, les participants doivent téléverser électroniquement une preuve d'achat. Si la preuve d'achat n'est pas téléversée de manière électronique, il ne sera pas possible de procéder à l'enregistrement. La preuve d'achat doit être lisible. Les reproductions mécaniques, les reçus modifiés et les reçus illisibles ne sont pas acceptés. Nous recommandons fortement aux participants de conserver l'original ou une photocopie de la preuve d'achat, car cette pièce justificative sera également exigée pour la garantie de remboursement dans le cadre du Programme. Pour compléter le processus d'enregistrement de l'Imprimante admissible, le participant doit fournir (i) son nom légal, (ii) le numéro de série de l'Imprimante admissible, (iii) le numéro de réclamation de la facture, (iv) la preuve d'achat, (v) une adresse au Canada, (vi) une adresse de courriel et doit disposer d'une connexion à Internet.

5.2.3. Après l'enregistrement, vous recevrez un courriel de confirmation (« Courriel de confirmation de l'enregistrement ») à l'adresse de courriel fournie pendant le processus d'enregistrement. Conservez ce courriel dans vos dossiers, car celui-ci sera nécessaire dans l'éventualité où vous voudriez retourner votre Imprimante admissible dans les cent vingt (21) jours suivant l'achat afin de profiter de la garantie de remboursement de la présente Promotion. Vous devrez faire référence au numéro de réclamation du Courriel de confirmation de l'enregistrement dans toute communication avec HP concernant votre participation à la présente Promotion.

## 6. RETOUR D'UNE IMPRIMANTE ADMISSIBLE

### 6.1. Étapes et exigences de soumissions des demandes de remboursement (Formulaire de remise) et retour de Produits.

6.1.1. Pour demander un remboursement, les Imprimantes admissibles ainsi que les accessoires d'origine (« Produits ») doivent être retournés à HP et acceptés. Pour retourner les Produits, les clients doivent disposer d'une connexion à Internet afin de compléter le processus de demande de remboursement. Pour lancer le processus de remboursement, le client doit ouvrir le Courriel de confirmation de l'enregistrement et cliquer sur le lien indiqué dans ce dernier.

6.1.2. Le client devra fournir (i) le numéro de série de produit de l'Imprimante admissible; (ii) le numéro de réclamation de la facture; (iii) les renseignements du client (nom, courriel, adresse); (iv) l'adresse d'expédition pour le ramassage de produit, le cas échéant; (v) une adresse postale au Canada et (vi) une preuve d'achat téléversée à nouveau dans le Formulaire de remise. La demande de remboursement ne sera pas traitée si des informations requises dans le Formulaire de remise sont manquantes.

6.1.3. Les clients doivent soumettre la demande de remise à partir du Formulaire de remise dans les cent vingt (21) jours suivant l'Achat admissible (« Période de demande de remboursement »). Une demande de remboursement soumise à l'extérieure de la Période de demande de remboursement n'est pas admissible à la présente Promotion.

6.1.4. Une fois que les informations requises du Formulaire de remise sont soumises, le client recevra par courriel le jour ouvrable suivant ou avant une preuve validant la soumission de la preuve d'achat et du formulaire, ainsi que les instructions et l'étiquette d'expédition pour le retour du Produit. Les instructions d'expédition et l'étiquette sont valides jusqu'à trente (30) jours suivant la date d'émission. Le Produit doit être expédié dans les trente (30) jours suivant la réception des instructions d'expédition ou avant le 28 février 2022, selon la première éventualité (« Période d'expédition du retour »).

6.1.5. Si la soumission de la remise est jugée incomplète ou encore si elle est rejetée ou nécessite un examen plus approfondi, le client recevra un avis par courriel dans les cinq (5) jours suivant la soumission à propos du rejet ou de l'examen. Les clients doivent suivre les instructions du courriel pour compléter la soumission ou la resoumission du Formulaire de remise



conformément aux présentes Conditions.

## **6.2. Ramassage et expédition des Produits.**

6.2.1. Les Produits retournés doivent être expédiés à partir du Canada seulement. Les expéditions de retour de Produits ne provenant pas du Canada ne sont pas admissibles au Programme.

6.2.2. La ou les personnes retournant les Produits sont responsables de s'assurer que l'expédition respecte les normes de sécurité pour le transport.

6.2.3. Le client est responsable de désinstaller les Produits.

6.2.4. Les Produits retournés ne doivent pas être endommagés, ils doivent être dans l'emballage d'origine, avec tous les accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre ou de toner dans le cas des imprimantes, ainsi que toutes les pièces détachables, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD et les câbles). Les demandes de remboursement incomplètes ou lacunaires et les Produits retournés endommagés ne sont pas admissibles à la Promotion.

6.2.5. Toutes les cartouches d'encre et de toner doivent être retirées de l'imprimante avant l'expédition et doivent être emballées séparément. Celles-ci peuvent être incluses dans la même boîte que les Imprimantes admissibles, mais doivent être emballées dans des sacs individuels.

6.2.6. Afin de vous assurer de recevoir le montant de la garantie de remise (prix d'achat), il est très important d'emballer correctement vos Produits en respectant les instructions d'emballage qui se trouvent dans votre courriel ainsi que les instructions suivantes :

1. Emballez les articles dans la boîte d'origine.
2. Utilisez d'un ruban d'emballage d'une largeur entre 5 et 8 cm. Nous ne recommandons pas d'utiliser du ruban-cache ou adhésif. Appliquez du ruban sur tous les côtés, au-dessus et au bas de la boîte afin de vous assurer qu'aucune bordure ne risque de rester coincer dans l'équipement de traitement automatique du courrier.
3. Collez l'étiquette d'expédition prépayée à l'extérieur du paquet. Utilisez du ruban d'expédition transparent pour recouvrir l'étiquette. Il est important d'utiliser l'étiquette d'expédition, car elle sert à faciliter le suivi et l'identification et permet également d'accélérer votre retour.

## **7. PROCESSUS D'OBTENTION DE LA REMISE DE LA GARANTIE DE REMBOURSEMENT**

### **7.1. Acceptation des Produits retournés.**

7.1.1. Les Produits retournés ne doivent pas être endommagés, ils doivent être dans l'emballage d'origine, avec tous les accessoires d'origine (y compris les cartouches d'encre ou de toner dans le cas des imprimantes, ainsi que toutes les pièces détachables, les manuels, les adaptateurs réseau, les CD et les câbles). Les demandes de remboursement incomplètes ou lacunaires et les Produits retournés endommagés ne sont pas admissibles et ne seront pas acceptés dans le cadre du Programme.

7.1.2. Toutes les demandes incomplètes ou lacunaires seront refusées et devront être resoumises conformément aux présentes Conditions afin qu'elles puissent être traitées et acceptées. Une demande de remboursement est considérée incomplète ou lacunaire dans une des situations suivantes :

1. des informations requises sont manquantes dans le Formulaire de remise;
2. le numéro de série de la nouvelle Imprimante admissible achetée est absent;
3. le document de preuve d'achat est manquant ou illisible;
4. la facture est manquante ou sa date ne figure pas dans la Période d'achat;



5. l'imprimante n'a pas été enregistrée ou elle n'a pas été enregistrée dans la Période d'enregistrement;
6. la demande de remboursement a été faite à l'extérieure de la Période de demande de remboursement;
7. les Produits n'ont pas été expédiés à l'intérieur de la Période d'expédition du retour;
8. les Produits n'ont pas été expédiés à partir du Canada;
9. les Produits ont été endommagés ou sont manquants; ou
10. tout autre manquement aux exigences d'admissibilité des présentes Conditions.

## 7.2. Processus de paiement de la garantie de remboursement.

7.2.1. Après la réception des Produits par HP, le paiement du remboursement est fait par chèque dans les 6 à 8 semaines au Représentant de la remise à l'adresse fournie dans le Formulaire de remise. Si le paiement de remboursement n'est pas reçu dans les 8 semaines suivant l'expédition, communiquez avec le Service à la clientèle par courriel à l'adresse [ams.promotions@hp.com](mailto:ams.promotions@hp.com).

7.2.2. Une (1) seule demande de remboursement peut être soumise par nouvelle Imprimante admissible. Le Représentant de la remise doit être la même personne ou entité que celle ayant enregistré l'Imprimante admissible.

7.2.3. Sujet à l'exception de l'article 3 ci-dessus, HP remboursera le client pour le montant équivalent au prix d'achat de l'Imprimante admissible qui figure sur la facture au moment de l'achat. Les autres frais incluant, mais sans s'y limiter, le matériel, les logiciels et les services (par exemple les fournitures d'impression et les garanties supplémentaires) sont exclus du montant de la remise.

## 8. TRAITEMENT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET DES PRODUITS RETOURNÉS

8.1. HP se réserve le droit de retarder un paiement ou de vérifier les réclamations nécessitant un examen en raison d'une activité suspecte.

8.2. Tous les Produits retournés dans le cadre de ce programme sont envoyés à HP. HP n'est pas responsable des données stockées dans l'appareil. Le cas échéant, le client doit prendre les mesures nécessaires pour effacer les informations sensibles de l'appareil.

8.3. Vous acceptez de supprimer toutes vos données du produit avant son expédition. Vous êtes responsable de supprimer toutes les données comprenant, mais sans s'y limiter, les renseignements personnels identifiables et les données de soins de santé protégées, de votre produit actuel avant son expédition. En envoyant votre Produit à HP, vous acceptez de libérer HP de toute poursuite concernant les données stockées dans le produit, ainsi que dans les appareils multimédias et de stockage de données inclus avec le produit que vous envoyez à HP; cela s'applique également à la sécurité, à l'intégrité, à la confidentialité, à la divulgation ou à l'utilisation des données en question. HP ne sera pas tenue responsable de la sécurité, de la protection, de la conservation des secrets ou de la gestion de toute forme de données ou d'informations stockées ou autrement contenues dans le produit que vous envoyez à HP (y compris le disque dur, la mémoire ROM, les CD-ROM ou tout autre support de média).

8.4. Les Produits retournés à HP ne doivent pas être contaminés par des substances biologiques, chimiques ou radioactives.

## 9. LIMITES SUPPLÉMENTAIRES DU PROGRAMME

9.1. **Achat ou acheteur non admissible.** La présente Promotion n'est pas destinée aux revendeurs HP autorisés, aux détaillants et aux employés des revendeurs et des détaillants (y compris la famille immédiate de ces personnes, comme un conjoint, un enfant, un frère, une sœur ou un membre du domicile) de HP Inc. (HP) de HP Global Promotion Services, de PM Digital, de Response Point et de Publicis pour des achats à des fins internes ou d'affaires. Une participation de la part de ces parties sera possible seulement si les achats sont faits pour une utilisation personnelle (c'est-à-dire que les participants sont des consommateurs finaux).



**9.2. Modifications ou fin du Programme.** HP se réserve le droit, à son unique et entière discrétion, de réduire, de corriger, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre la Promotion (ou les présentes Conditions) d'une quelconque façon.

**9.3. Disqualification.** La soumission d'une demande frauduleuse pour les avantages du programme disqualifieront la demande de l'utilisateur final, et le client ne sera plus admissible à participer aux programmes promotionnels de HP. De plus, celui-ci pourrait faire l'objet d'une poursuite pénale ou de responsabilité civile. TOUTE TENTATIVE DE NUIRE À LA PROMOTION OU DE MENACER LE BON DÉROULEMENT DE LA PROMOTION D'UNE QUELCONQUE FAÇON (COMME DÉTERMINÉ PAR HP, À SON UNIQUE ET ENTIÈRE DISCRÉTION), PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES, ET DANS UNE TELLE ÉVENTUALITÉ, HP SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER LE CLIENT ET D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES DANS TOUTE L'ÉTENDUE PERMISE PAR LA LOI. HP se réserve le droit, à son unique et entière discrétion, de disqualifier un client déterminé en violation aux présentes Conditions. HP se réserve le droit, à son unique et entière discrétion, de disqualifier ou d'annuler toute tentative de participation d'un client à la Promotion utilisant des méthodes robotisées, macro, automatiques, de tierces parties ou autres méthodes du genre.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans les limites permises par les lois en vigueur, HP ne sera pas tenue responsable des pertes, des dommages et des blessures, peu importe la cause, infligés aux clients et en lien avec la Promotion. En participant à la Promotion, les clients acceptent d'être liés aux présentes Conditions et acceptent que HP, ses sociétés affiliées, ses représentants, ses conseillers, ses entrepreneurs, ses conseillers juridiques, ses partenaires, ses agences de promotion de publicité, ainsi que ses entreprises parents respectives, ses succursales, ses filiales, ses partenaires, ses représentants, ses agents, ses successeurs, ses mandataires, ses employés, ses gestionnaires, ses chefs et ses directeurs (« Entités quittancées ») ne sont pas responsables (i) des problèmes, techniques, matériels, logiciels, de téléphone, de satellite ou de toute autre forme de problème, d'erreur ou de défaillance de communication; (ii) de la perte ou des problèmes de connexion réseau, de site Web, de serveur Web, Internet ou encore de problème de disponibilité de fournisseur de service Internet; (iii) des interventions humaines non autorisées, de la congestion du trafic ou des transmissions défaillantes, incomplètes, brouillées, pêle-mêle ou retardées; (iv) des erreurs techniques, mécaniques, d'impression, de typographie ou toute autre erreur d'administration de la Promotion ou du traitement des informations soumises; (v) des saisies d'informations incomplètes ou imprécises (peu importe la cause) ou d'un manquement par rapport à la saisie ou à la perte d'une partie des informations; (vi) des demandes (en tout ou en partie) qui ont été modifiées, forgées, placées au mauvais endroit, détournées, mal identifiées, manquantes, perdues, en retard, supprimées, incomplètes, détériorées, brouillées ou autrement reconnues comme étant non conformes aux présentes Conditions; (vii) des chèques perdus, en retard, incomplets, volés, détournés et non livrés ou encore des erreurs d'adresse de courriel (viii) des blessures ou des dommages infligés aux participants ou à toute autre personne ou propriété associés ou résultant de la participation à la Promotion. Certaines juridictions ne permettent pas d'exclusions ou de limites pour certains types de dommages. Dans de telles circonstances, les limites et les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à certains participants, mais s'appliqueront dans toute l'étendue permise par la législation applicable.

## 11. RENONCIATION

En participant à la Promotion, le client accepte de renoncer à ces droits de prétendre à une ambiguïté concernant les présentes Conditions et de renoncer à ces droits d'intenter une réclamation, une action ou tout autre recours contre les Entités quittancées en lien avec la Promotion. La participation à la Promotion constitue une entente perpétuelle et irrévocable du participant de dégager et d'exonérer toute responsabilité des Entités quittancées concernant une réclamation, une poursuite, un jugement, une cause d'action, une demande, une amende, une pénalité, une responsabilité, un coût ou des frais (y compris, sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat) pouvant être liés à ce qui suit : (i) la Promotion incluant, mais sans s'y limiter, les activités associées à la Promotion, comme la Promotion ou le traitement des informations soumises; (ii) la collecte, le traitement ou la conservation des informations; (iii) le remboursement comprenant, mais sans s'y limiter, les chèques en retard ou n'ayant pas été livrés; (iv) la violation des droits de vie privée, personnels, de publicité ou de propriété; (v) tout acte fautif, de négligence, illégitime ou d'omission de la part des Entités quittancées (vi) une négligence ou une faute délibérée d'un participant. Certaines juridictions ne permettent pas d'exclusions ou de limites pour certains types de dommages. Dans de telles circonstances, les limites et les exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à certains participants, mais



s'appliqueront dans toute l'étendue permise par la législation applicable.

## 12. EXCLUSION DE GARANTIES

SANS ÉGARD À CE QUI PRÉCÈDE, TOUS LES ÉLÉMENTS CONCERNANT LA PRÉSENTE PROMOTION SONT FOURNIS SUR UNE BASE « TELLE QUELLE », SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE VALEUR MARCHANDE, D'APTITUDE À UN BUT PARTICULIER OU D'ABSENCE DE VIOLATION DE DROITS.

## 13. FORUMS ET RECOURS POUR PROCÉDURES JURIDIQUES

Les présentes Conditions sont régies et interprétées conformément aux lois de l'Ontario et du Canada, le cas échéant, et aucune disposition concernant les conflits avec les lois ou les règlements d'une quelconque juridiction ne peuvent s'appliquer aux présentes Conditions. En participant à cette Promotion et en acceptant les présentes Conditions, vous acceptez irrévocablement et inconditionnellement que toute action ou tout autre recours découlant de la participation à cette Promotion ou des présentes Conditions sera régis exclusivement dans la province de l'Ontario et dans les tribunaux de la ville de Toronto, en Ontario, et vous consentez de manière irrévocable et inconditionnelle à vous soumettre à la juridiction exclusive de ces tribunaux.

## 14. UTILISATION DE DONNÉES

HP collectera des renseignements personnels à propos des participants conformément à sa politique de confidentialité. Consultez la politique de confidentialité de HP, qui se trouve à l'adresse [www.hp.com/hpinfo/globalcitizenship/privacy/masterpolicy.html](http://www.hp.com/hpinfo/globalcitizenship/privacy/masterpolicy.html).

## 15. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les droits, les titres et les intérêts de la Promotion, et tout le matériel d'accompagnement incluant, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle en tout et en partie des contenus créés par HP appartiennent exclusivement à HP.

## 16. DIVERS

Les décisions de HP concernant tout aspect de la Promotion sont définitives et contraignantes. La présente Promotion est sujette aux lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales et locales. La réception d'un chèque est contingente au respect de toutes les contraintes énoncées dans la présente. Tout client doit présenter une preuve d'admissibilité et de conformité aux présentes Conditions. Toute forme de participation à la Promotion autre que ce qui est décrit par la présente sera considérée nulle et mènera à une disqualification. Si HP n'exerce pas un quelconque droit dans le cadre des présentes Conditions, cela ne signifie pas un renoncement à un tel droit. Si une disposition ou une partie des présentes Conditions est jugée non valide ou inapplicable, les autres dispositions et parties des Conditions resteront pleinement valides et en vigueur. Le matériel soumis ne sera pas retourné. Les détails de la Promotion décrits dans les présentes Conditions ont priorité dans l'éventualité d'un conflit avec les détails concernant la Promotion.

Vous pouvez adresser vos questions au service à la clientèle concernant le Programme à l'adresse suivante : [ams.promotions@hp.com](mailto:ams.promotions@hp.com).

© 2020 HP Development Company, L.P.